



### MISE EN CONTEXTE

Nous avons conduit en avril un sondage sur la pénurie de main-d'œuvre dans les différents types de camps du Québec membres de l'ACQ. Suite aux résultats, le comité des normes et balises a mis en place un formulaire de déclaration des problématiques spécifiques vécues et vous a demandé de déclarer les solutions envisagées afin d'émettre des recommandations adaptées pour l'industrie.

Recommandations du comité des normes et balises de l'ACQ en date du 10 mai 2022 et entériné au conseil d'administration le 18 mai 2022.

À la lumière des chiffres nous indiquant que plus du 65 % des répondants rencontraient des difficultés de recrutement en raison du niveau scolaire requis pour être animateur ou aide-animateur et plus de la moitié des camps limitent leurs places faute de personnel qualifié, les recommandations suivantes ont été émises.

### MESURES D'EXCEPTION 2022

#### 1) Dans la mesure où ces 3 conditions sont réunies :

- Une formation complète est suivie (Camp de jour municipal : minimum 17 +7 h) ;
- 2 groupes sont jumelés et un des animateurs a complété son secondaire 5 ;
- Il n'y a pas de sorties, d'excursions ou d'expéditions en dehors du ou des sites principaux du camp. Notez que cette consigne ne s'applique pas aux sites contrôlés\*.

#### Alors seulement :

- Un candidat ayant complété son secondaire 3 peut agir à titre d'animateur.
- Un candidat ayant complété son secondaire 2 peut agir à titre d'aide-animateur.

#### \*Définition sites contrôlés

Tirée du lexique du Cadre de référence : *Espace situé en dehors du site principal, mais dont la fréquentation est régulière ou occasionnelle, et où les infrastructures sont aménagées par le camp ou par l'organisme propriétaire du site.*

#### 2) Les ratios peuvent être bonifiés :

- Jusqu'à 1/18 pour le cadre de référence pour les camps de jour municipaux avec aide-animateur pour tous les groupes d'âge.

## PRÉCISIONS

- La formation DAFA n'est pas obligatoire. Une formation équivalente offerte par le camp est valide.
- Les bénévoles comptent dans les ratios. Ex. : parent bénévole au service de garde.
- Il est recommandé que les animateurs de bas âges commencent avec de courts mandats, renouvelables.

## QUESTIONS

Toutes questions concernant les mesures d'exception pour les camps municipaux doivent être adressées à Hugo Filiatrault, agent de développement au Cadre de référence : [hfiliatrault@campsquebec.com](mailto:hfiliatrault@campsquebec.com)  
Notez qu'Hugo est très souvent en télétravail et que le meilleur moyen de le contacter est de lui envoyer un courriel. Au besoin, il vous téléphonera.

## IMPORTANT

Les mesures d'exception sont en vigueur pour la saison 2022 exclusivement et nous vous rappelons que dans les circonstances, le respect des normes et balises telles que dictées par l'ACQ demeure le meilleur gage de qualité et de sécurité pour les camps.



Eric Beauchemin  
Directeur général  
Association des camps du Québec